



CODE DE CONDUITE

GROUPE COOPER PHARMA

A dynamic, abstract background graphic composed of numerous small, glowing blue and teal dots arranged in flowing, undulating wave patterns across the lower half of the page.

INTRODUCTION	03
ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS	07
ENGAGEMENT ENVERS NOTRE ENTREPRISE ET SES ACTIFS	09
ENGAGEMENT ENVERS LES PATIENTS ET LES PARTENAIRES	12
RESPONSABILITÉ SOCIALE	16
SIGNALER UNE CONDUITE NON CONFORME	18

INTRODUCTION



➤ CODE DE CONDUITE

MOT DU PRÉSIDENT

« Chers tous,

Le code de conduite du Groupe Cooper Pharma est conçu pour être utilisé comme référence, pour guider nos comportements dans nos décisions quotidiennes.

Nous vous invitons à toujours agir selon nos valeurs et de donner la priorité à la santé des patients, dans le but d'obtenir ce qu'il y a de mieux pour Cooper Pharma Group, aujourd'hui et sur le long terme.

Notre Code de conduite est une déclaration explicite d'adhésion aux normes éthiques les plus élevées dans toutes les parties du Groupe.

Cela permet au Groupe Cooper Pharma de créer de la valeur partagée en agissant en tant qu'entreprise éthique et socialement responsable, engagée à améliorer la vie des personnes grâce à des solutions de santé de haute qualité. J'espère que chacun d'entre vous adhérera sans réserve à ce Code, qui reflète les valeurs et les comportements qui ont fait notre succès au fil des années. Faire ce qu'il faut, comme il le faut et garantir les normes d'intégrité les plus élevées est la responsabilité de chaque employé du Groupe Cooper Pharma.

Notre travail est dédié au maintien d'un mode de vie sain. La manière dont nous procérons est aussi importante que ce que nous faisons. Nous apprécions pleinement l'importance de notre travail et nous visons à donner le meilleur de nous-mêmes pour performer au plus haut niveau de manière continue ».

Monsieur Ayman Cheikh Lahlou,
Président, Directeur général

NOS VALEURS

Les valeurs et principes, qui ont guidé ce parcours et qui sont fondamentaux au succès de notre entreprise, sont mis en évidence dans ce document.

Ils décrivent la culture, les valeurs et les principes à respecter par nos employés ; ainsi que les qualités nécessaires pour réussir au sein de notre entreprise. Nos valeurs sont ancrées dans le respect de nous-mêmes, des autres, de la diversité et de l'avenir.

Nous plaçons les gens au centre de tout ce que nous faisons. Le Groupe Cooper Pharma est orienté vers les personnes et la santé.

Nous accordons une attention particulière au bien-être de nos collaborateurs et des patients. Nous sommes attachés aux valeurs culturelles, qui proviennent de nos racines marocaines et défendent le caractère dynamique de notre entreprise :



Respecter des engagements



Transparence



Proactivité



Socialement responsables

En prenant nos engagements au sérieux et en étant honnêtes quant à nos intentions, nous avons démontré notre responsabilité et notre fiabilité, au cours de plus de 90 ans d'activité dans l'industrie de la santé. Nous encourageons un sentiment d'urgence, mettons en place et nous appliquons la responsabilité personnelle pour respecter nos engagements de groupe.

Nos processus de prise de décision sont clairs et inclusifs. Nous favorisons la culture de la communication afin d'assurer un milieu professionnel sécurisé et efficace pour chacun.

La transparence impacte directement la satisfaction des patients et des équipes du Groupe Cooper Pharma. Nous faisons ce que nous disons et disons ce que nous faisons pour répondre aux attentes de tous.

Dans un monde imprévisible, nous planifions et développons des scénarios tout en gardant une perspective large. Nous nous dépassons et explorons de nouvelles idées ambitieuses en partageant nos stratégies. Nous essayons de penser deux pas en avant parce que nous aspirons à mieux. Nous regardons au-delà du connu et dans l'inconnu parce que nous visons à toujours remplir notre mission.

Nous encourageons l'inclusion et la diversité, en nous assurant que nos employés se soutiennent tant au sein de notre organisation qu'en externe.

Nous encourageons les initiatives sociales en faveur de nos communautés. La santé de tous est notre priorité à travers nos produits, nos services et nos interactions.

➤ CODE DE CONDUITE

À QUI S'APPLIQUE LE CODE ÉTHIQUE ?

Notre Code fournit les lignes directrices et les attentes éthiques pour la conduite des affaires au nom du Groupe Cooper Pharma.

Le Code est une ressource destinée à tous les employés du Groupe Cooper Pharma et s'applique à eux.

Le terme « Groupe Cooper Pharma » ou « Société » dans ce document fait référence à toutes les entreprises faisant partie du Groupe Cooper Pharma ainsi que les sociétés en partenariat avec le Groupe, dans le but de distribuer, fabriquer, promouvoir ou servir tout produit Cooper Pharma ou toute représentation de Cooper Pharma Group, dans les territoires où nous opérons.

Le Code ne peut pas répondre à toutes les situations que nous pouvons rencontrer, mais il fournit des conseils et des ressources pour les moments où le bon choix n'est pas clair.

Les Partenaires externes du Groupe Cooper Pharma, tels que les sous-traitants, les fournisseurs, les agents et les organismes de recherche clinique constituent une extension de notre société.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils adhèrent à l'esprit du Code lorsqu'ils travaillent pour le compte du Groupe Cooper Pharma, et nous pouvons mettre fin à la collaboration s'ils enfreignent les normes de ce code.

Toutes les personnes qui supervisent des partenaires externes ne peuvent leur demander ni les encourager à prendre des mesures interdites par notre Code. Ces personnes doivent s'assurer que nos partenaires connaissent les exigences pertinentes du Code et de toutes les lois et réglementations applicables.

➤ CODE DE CONDUITE

RESPECT DES LOIS, RÈGLEMENTS ET RÈGLES INTERNES

NOUS RESPECTONS TOUJOURS LA LOI

Le Groupe Cooper Pharma s'engage à respecter pleinement les lois et réglementations dans les pays où il opère. Les employés du Groupe Cooper Pharma doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes internes applicables (c'est-à-dire les politiques et procédures, les SOP, etc.).

Ce Code de Conduite est spécifique à notre Groupe Cooper Pharma et peut être plus restrictif que la réglementation en vigueur.



VOTRE SANTÉ AVANT TOUT
المصلحة هي قبل كل شيء

ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS

CODE DE CONDUITE

EXPRIMEZ-VOUS

NOUS ENCOURAGEONS LES EMPLOYÉS À SOULEVER TOUTE PRÉOCCUPATION

Le Groupe Cooper Pharma encourage tous les employés à exprimer leurs opinions et à soulever toute préoccupation concernant des pratiques ou des actions jugées non conformes au Code ou illégales ou contraires à l'éthique.

Les réclamations ou préoccupations des employés peuvent être envoyées de manière équitable et confidentielle à l'adresse speakup@cooperpharma.ma.

CODE DE CONDUITE

DIVERSITÉ ET RESPECT DES EMPLOYÉS

Nous encourageons la diversité et respectons les droits de nos collègues du Groupe Cooper Pharma. Ces droits sont : le droit au respect de la dignité personnelle, le droit à la vie privée et les droits personnels de chaque employé.

Le Groupe Cooper Pharma s'engage à maintenir un milieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement. Les employés ne doivent pas faire de discrimination pour quelque motif que ce soit, notamment en raison de leur origine, nationalité, religion, race, sexe ou âge. Il est interdit de s'engager dans toute forme de harcèlement verbal ou physique. Les employés qui estiment que leur milieu de travail ne respecte pas les principes ci-dessus sont encouragés à soulever leurs préoccupations à la Direction du Capital humain.

Nous attendons également de tous les employés qu'ils respectent la dignité et l'intégrité physique et psychologique de nos patients, de nos collègues et de tout partenaire d'affaires. Nous sommes fiers de l'engagement du Groupe Cooper Pharma envers la diversité et l'inclusion, et nous nous assurons que les personnes avec lesquelles nous faisons affaire sont conscientes de notre position et la respectent.

Cooper Pharma garantit que les employés peuvent librement adhérer à des syndicats ou à des associations et négocier collectivement. Ce principe doit être respecté sans ingérence, discrimination ni représailles, conformément aux normes internationales du travail.

CODE DE CONDUITE

SANTÉ ET SÉCURITÉ

NOUS SOMMES ENGAGÉS À ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS EMPLOYÉS

En tant qu'entreprise engagée à améliorer la qualité de vie des gens dans le monde entier et à contribuer à un avenir plus sain, le Groupe Cooper Pharma considère que la sécurité de ses employés, visiteurs et contractants sur site n'est pas négociable.

Nous devons tous :

- ❖ Nous assurer que nos actions ne mettent pas en danger notre personne ou les autres
- ❖ Respecter les règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail et prendre toutes les précautions raisonnables pour maintenir un environnement de travail sûr et sain
- ❖ Nous assurer que nous savons quoi faire en cas d'urgence sur notre lieu de travail
- ❖ Signaler tout comportement, installation ou élément susceptible de compromettre la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que tous les accidents, même mineurs à la Direction du Capital humain
- ❖ Remonter tout problème de santé ou de sécurité que nous rencontrons à notre responsable hiérarchique ou à la Direction du Capital Humain.

Cooper Pharma interdit strictement l'emploi d'enfants en dessous de l'âge minimum légal de travail local ou de moins de 18 ans pour des travaux dangereux, de nuit ou forcés, conformément aux normes de l'Organisation Internationale du Travail. De même, l'emploi de personnes âgées de moins de 15 ans, sous quelque forme de travail que ce soit, est strictement prohibé.



ENGAGEMENT ENVERS NOTRE ENTREPRISE ET SES ACTIFS

➤ CODE DE CONDUITE

DONNÉES CONFIDENTIELLES

NOUS VALORISONS ET PROTÉGEONS NOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET RESPECTONS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES AUTRES

Les informations confidentielles sont des informations qui ne sont pas ou ne seront pas publiques. Cela comprend les informations commerciales et industrielles, les données scientifiques, les plans d'affaires, les plans marketing et les plans de service, les informations patients, les informations d'ingénierie et de fabrication, les formulations de produits, les conceptions, les bases de données, les dossiers pharmaceutiques, les informations personnelles sur les employés, les salaires ou toute autre donnée financière non publiée.

La continuité du Groupe Cooper Pharma dépend de l'utilisation de ces informations confidentielles et de leur non-divulgation à des tiers. Sauf autorisation de leur supérieur hiérarchique ou obligation légale, les employés ne doivent divulguer d'informations confidentielles. Dans la mesure où des informations confidentielles ne doivent être divulguées à des tiers, elles doivent être protégées de façon appropriée par des accords de confidentialité examinés par le Service Juridique.

Cette obligation se poursuit au-delà de la cessation d'emploi.

Les employés doivent faire tout leur possible pour éviter la divulgation d'informations confidentielles, en faisant preuve d'une prudence extrême lorsqu'ils manipulent, stockent ou transmettent des informations confidentielles.



Le Groupe Cooper Pharma reconnaît que les tiers ont un intérêt équivalent pour la protection de leurs informations confidentielles. Si des tiers, comme les fournisseurs ou les clients, communiquent des informations privées avec le Groupe Cooper Pharma, ces dernières seront traitées avec le même égard et seront protégées au même titre que les informations confidentielles du Groupe Cooper Pharma.

Il incombe également aux employés de veiller à ce que toute information compétitive reçue ou issue d'un des partenaires ou d'une analyse de données ne soit pas divulguée à autrui. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'indiquer clairement la nature confidentielle (c'est-à-dire mention « confidentiel ») et la source des données.

➤ CODE DE CONDUITE

UTILISATION DES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

NOUS INSISTONS SUR L'HONNÉTETÉ ET LE RESPECT DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Les employés ne doivent jamais se livrer à des comportements frauduleux ou malhonnêtes concernant les actifs ou les rapports financiers du Groupe Cooper Pharma ou d'un tiers. Une telle conduite peut entraîner des sanctions disciplinaires, ou donner lieu à des poursuites pénales.

Les comptes du Groupe Cooper Pharma constituent la base de la gestion des activités de notre société et de l'exécution de ses obligations envers les différentes parties internes et externes. Par conséquent, tout rapport financier doit être exact et conforme aux normes comptables du Groupe Cooper Pharma.

Les employés doivent préserver et utiliser de manière appropriée et efficace les actifs du Groupe. Tous les employés doivent chercher à protéger les actifs du Groupe Cooper Pharma contre la perte, les dommages, l'utilisation abusive, le vol, la fraude, le détournement et la destruction. Ces obligations couvrent les actifs corporels et incorporels, y compris les marques, le savoir-faire, les informations confidentielles ou exclusives et les systèmes d'information.

En cas de doute, les employés doivent consulter la Direction Finances ou Direction Juridique.

➤ CODE DE CONDUITE

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

NOUS RESPECTONS LES DONNÉES PERSONNELLES

Le Groupe Cooper Pharma garantit la protection de la vie privée des individus, des professionnels de la santé, des patients, des salariés, des partenaires commerciaux et tout autre individu, en préservant leurs informations personnelles.

Les employés impliqués dans le traitement des données personnelles doivent respecter les règles suivantes :

- ❖ Le traitement des données personnelles doit être équitable et licite et répondre à des objectifs spécifiques et légitimes
- ❖ Les données à caractère personnel doivent être gérées avec prudence
- ❖ Les données à caractère personnel doivent être protégées contre tout accès non autorisé, traitement et dommage
- ❖ En fonction des circonstances et à la demande de l'individu concerné, les informations personnelles relatives à cet individu doivent être mises à disposition et, si besoin, être rectifiées, éliminées ou effacées
- ❖ Les données à caractère personnel ne doivent pas être transmises à des tiers ou au-delà des frontières nationales sans protections adéquates.

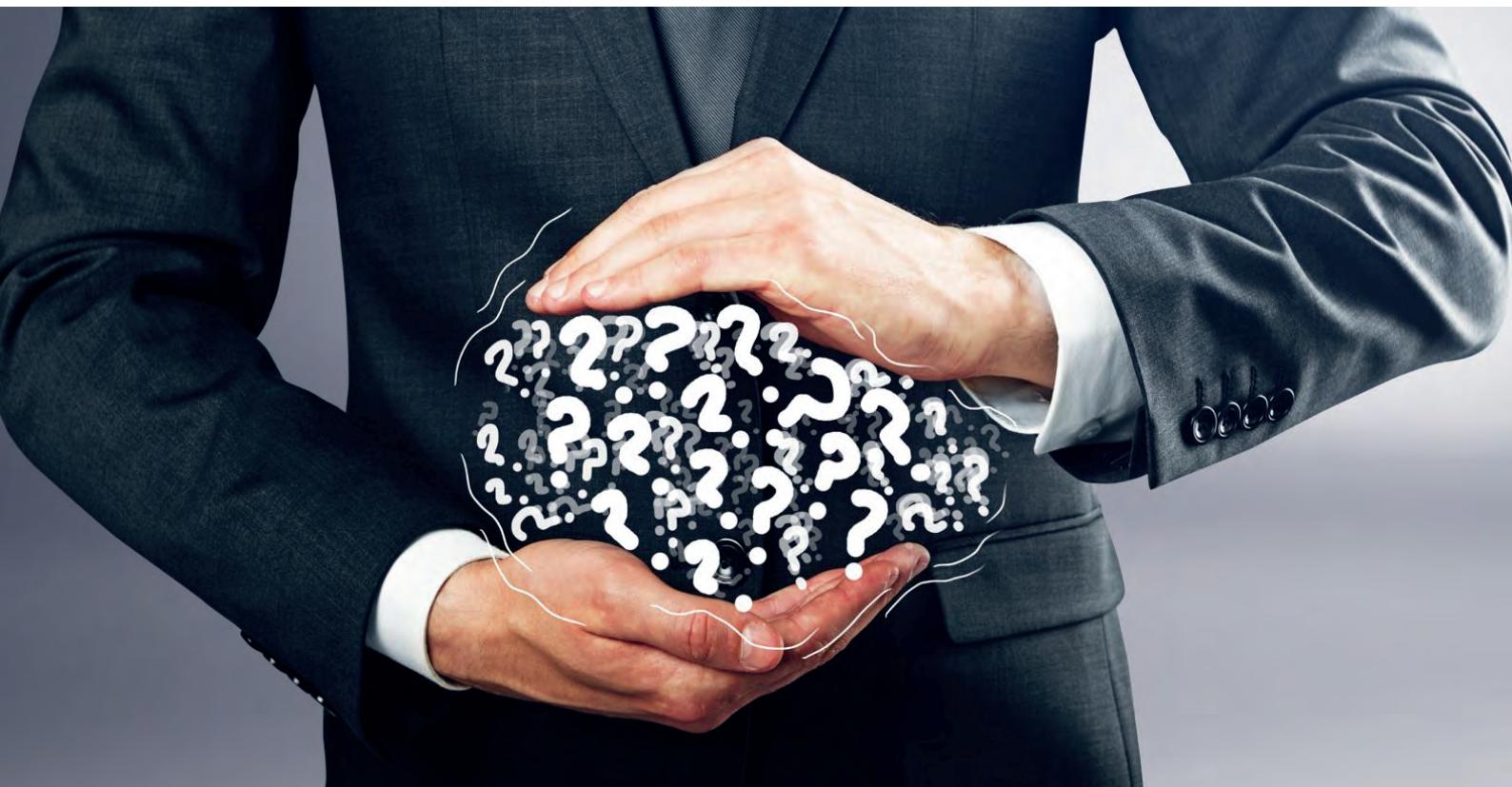
➤ CODE DE CONDUITE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

NOUS PROTÉGEONS NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe Cooper Pharma s'appuie sur les licences, les brevets de fabrications, les marques déposées, les droits d'exploitation, les formulations de produits et les secrets commerciaux pour soutenir ses activités. On considère la propriété intellectuelle comme une information privée. Il incombe aux employés de préserver la propriété intellectuelle du Groupe Cooper Pharma, tout comme ils doivent se conformer aux droits de propriété intellectuelle des tiers.

Les employés ne doivent jamais permettre que la propriété intellectuelle du Groupe Cooper Pharma ou de ses partenaires soit utilisée ou partagée avec des personnes extérieures au Groupe sans l'autorisation du responsable de fonction concerné, et avec les protections appropriées mises en place.



ENGAGEMENT ENVERS **LES PATIENTS ET LES PARTENAIRES**

➤ CODE DE CONDUITE

INTERACTION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (HCP)

NOS INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SONT ÉTHIQUES, APPROPRIÉES ET PROFESSIONNELLES

Nos interactions avec les professionnels de santé ont pour but de profiter aux patients tout en optimisant les services de santé. Notre objectif de servir les patients requiert des relations éthiques et professionnelles avec les professionnels de santé.

Nous devons constamment maintenir et honorer la relation entre le professionnel et le patient, tout en respectant les normes d'éthique, d'aptitude et de professionnalisme. Il est interdit de proposer ou d'offrir un avantage aux professionnels de santé susceptibles d'avoir une influence inappropriée sur la relation professionnelle entre le praticien et son patient.



➤ CODE DE CONDUITE

SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

La santé et le bien-être des personnes qui utilisent nos produits sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Il est important que nous identifions, évaluons et réduisons au minimum les préoccupations en matière de sécurité pour nous assurer que les avantages globaux des produits l'emportent sur les risques.

Il est crucial de détecter, d'évaluer et de réduire au minimum les enjeux de sécurité afin d'assurer que les bénéfices produits surpassent tout risque encouru.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer le respect des intérêts du patient et du consommateur en identifiant rapidement les éventuelles menaces de sécurité associées à l'utilisation de l'un de nos produits, afin d'établir une communication adéquate avec les autorités de régulations et, à la suite d'une évaluation, permettre la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures adéquates.

Nos équipes de pharmacovigilance et matériovigilance sont spécialisées. Elles contrôlent, analysent, évaluent et transmettent les informations de vigilances aux autorités compétentes.

Toutes les entités de l'entreprise, les partenaires, les clients et les professionnels de santé impliqués dans les procédures, doivent signaler tout événement selon les procédures du Groupe.

➤ CODE DE CONDUITE

INFORMATION ET PROMOTION DES PRODUITS

NOUS GARANTISONS L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Nous mettons à disposition des professionnels de santé et des patients des informations précises et complètes, conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes les informations concernant nos produits tiennent compte des progrès scientifiques et technologiques les plus récents. Les informations produits doivent être précises, justes, prouvées, pour permettre une analyse exhaustive des risques et des bénéfices produits.

Nous ne favoriserons jamais l'utilisation de produits hors indication mentionnée dans l'autorisation de mise sur le marché et octroyée par les autorités compétentes.

Si les professionnels de santé décident d'utiliser un produit en dehors de ses indications, ils le font sous leur propre responsabilité médicale.

Tous les messages promotionnels produit doivent respecter les indications approuvées par les autorités compétentes.

➤ CODE DE CONDUITE

ANTITRUST ET UTILISATION ÉQUITABLE

NOUS CROYONS EN L'IMPORTANCE DE LA LIBRE CONCURRENCE

Le Groupe Cooper Pharma est prêt à faire face à la concurrence dans l'environnement commercial actuel et le fera toujours en conformité avec toutes les lois applicables en matière de concurrence loyale et de commerce équitable.

Les salariés doivent donc toujours respecter les règles suivantes :

- ❖ La stratégie commerciale et les tarifs seront établis de façon autonome, sans aucune interaction formelle ou informelle avec des concurrents ou d'autres entités non-associées au Groupe, que ce soit de manière directe ou indirecte
- ❖ Les clients, les territoires ou les marchés de produits ne seront jamais attribués entre le Groupe Cooper Pharma et ses concurrents mais seront le résultat d'une concurrence loyale et éthique
- ❖ Les clients et les fournisseurs seront toujours traités équitablement
- ❖ Tous les employés, notamment ceux collaborant sur des activités marketing, promotion, ventes ou achats ou qui interagissent fréquemment avec des concurrents ou des données de la concurrence, ont le devoir d'être informés des législations en vigueur, en matière de concurrence.

En cas de doute, tout employé doit demander conseil à la Direction Juridique.

> CODE DE CONDUITE

CORRUPTION

NOUS CONDAMNONS TOUTE FORME DE CORRUPTION

Les employés ne doivent jamais, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, offrir ou promettre un avantage personnel ou financier ou autre, pour obtenir ou conserver une offre, un marché ou tout autre avantage auprès d'un tiers, qu'il soit public ou privé. Ils ne doivent pas non plus accepter un tel avantage en échange d'un traitement préférentiel en faveur des tiers.

Les employés doivent s'abstenir de toute activité ou comportement qui pourrait donner la perception ou la suspicion d'une telle conduite. Les employés doivent savoir que l'offre ou la remise d'avantages abusifs pour influencer la décision du bénéficiaire, même s'il n'est pas agent public, peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Nous ne faisons pas de paiements de facilitation

Les employés du Groupe Cooper Pharma ne doivent jamais payer ou utiliser des tiers pour verser une gratification non-officielle à des agents publics ou à des employés, afin d'assurer ou d'accélérer des mesures administratives courantes, telles que le dédouanement, les visas, les permis ou les licences.



➤ CODE DE CONDUITE

CONFORMITÉ DES TIERS

Cooper Pharma Group est prudent dans ses relations avec les tiers et ne les utilisera jamais pour se livrer à des pratiques de corruption. Notre Groupe exige de ses fournisseurs, prestataires de services, distributeurs et tiers représentant Cooper Pharma ou l'un de ses produits, qu'ils agissent avec intégrité et qu'ils se conforment aux lois anticorruption applicables et aux dispositions du présent code relatifs à la lutte contre la corruption.

➤ CODE DE CONDUITE

CONFLIT D'INTÉRÊTS

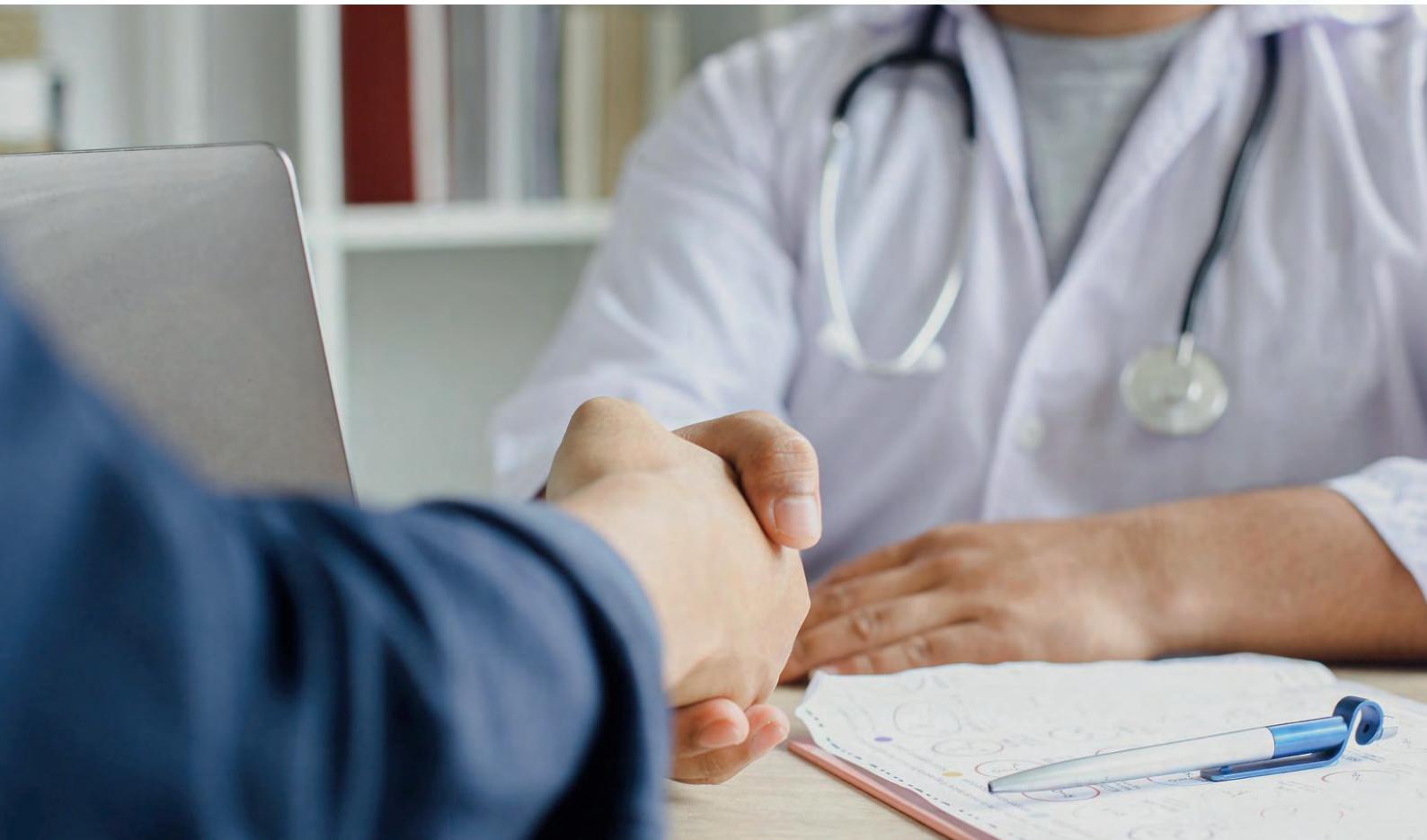
NOUS AGIRONS TOUJOURS DANS L'INTÉRÊT DU GROUPE COOPER PHARMA

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque vous vous trouvez dans une position qui pourrait influencer ou sembler influencer votre jugement et vos actions. Dans de telles situations, il peut être difficile pour l'employé d'agir pleinement dans l'intérêt du Groupe Cooper Pharma.

Un conflit d'intérêts, ou même un conflit potentiel, peut nuire à votre réputation ou à celle du Groupe. Vous êtes responsable d'éviter les situations qui présentent ou créent un conflit potentiel entre vos intérêts et ceux du Groupe Cooper Pharma.

Si vous êtes confronté à une situation qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts ou si une situation de conflit d'intérêts s'est produite, vous devez le signaler à votre supérieur hiérarchique direct et/ou à la Direction du Capital Humain ou à la Direction Juridique, pour aider à déterminer la meilleure solution et résoudre la situation de manière équitable et transparente.

Les employés ne doivent jamais participer à des activités concurrentes du Groupe Cooper Pharma, ni exploiter directement les opportunités commerciales qu'ils découvrent durant leur emploi au sein du Groupe, à moins que la société ne renonce par écrit à son intérêt pour cette opportunité.



➤ CODE DE CONDUITE

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS ET AUTRES OBJETS DE VALEUR

Offrir ou accepter des cadeaux, des divertissements ou d'autres objets fait souvent partie des interactions humaines ou des pratiques culturelles. Cependant, ces actes peuvent être mal compris et perçus comme un avantage inapproprié pour créer une influence dans le contexte commercial.

Les employés ne peuvent offrir ou accepter que des cadeaux et des divertissements qui sont appropriés dans les circonstances. Ils ne doivent pas accepter ni offrir de cadeaux ou de divertissements si un tel comportement peut être perçu comme influençant la relation commerciale respective.

Les cadeaux doivent être modestes et le divertissement ne doit pas dépasser ce qui est raisonnable. Les employés sont tenus de suivre strictement la politique applicable dans leur pays. Si aucune politique de ce type n'est disponible, ils doivent appliquer la pratique locale la plus restrictive.

En cas de doute, l'employé doit se référer à son responsable hiérarchique ou à la Direction Juridique.

Il est interdit à tout employé(e) d'offrir ou d'accepter un don d'un tiers sous la forme de l'un des éléments suivants, quelle que soit la valeur du cadeau :

- ❖ Argent
- ❖ Prêts
- ❖ Avantages monétaires équivalents

Les employés doivent faire preuve d'une prudence particulière lorsqu'ils interagissent avec des professionnels de santé.



➤ CODE DE CONDUITE

RESPONSABILITÉ SOCIALE

CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE

Être une entreprise Internationale implique le devoir d'opérer de manière responsable, mais aussi l'opportunité de créer une valeur positive à long terme pour les communautés que nous servons. C'est ce que nous appelons la création de valeur partagée, et nous l'intégrons fermement dans toutes les activités de notre Groupe. Nous aidons les populations à améliorer leur santé et leur bien-être, en soutenant une communauté forte et durable, en réunissant l'industrie, les universitaires, les professionnels de santé et les patients.

Depuis de nombreuses années, Cooper Pharma Group se dédie à un travail éthique. Nous joignons notre intégrité, nos connaissances et les aptitudes de nos collaborateurs pour apporter une contribution bénéfique au monde dans lequel nous vivons.

Nous visons à garder la confiance de tous nos partenaires et à encourager les conditions propices à la croissance de notre entreprise et de nos communautés.

➤ CODE DE CONDUITE

LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DES SOINS DE SANTÉ

Nous nous engageons à long terme pour construire et pour développer une communauté mondiale de soins de santé en travaillant avec des professionnels de santé du monde entier.

Les initiatives de responsabilité sociale et d'éducation que nous mettons en œuvre dans les régions que nous servons constituent un élément crucial de notre engagement continu envers la communauté.

La formation est une de nos priorités. Il est dans notre ADN d'investir dans les communautés bénéficiaires et de développer nos connaissances et nos compétences pour améliorer nos produits favorisant le bien-être.

Nous savons que beaucoup de ceux qui souffrent de maladies sont touchés par d'autres pressions dans leur vie quotidienne, alors nous agissons partout où nous le pouvons pour rendre leur vie plus confortable.

➤ CODE DE CONDUITE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes conscients à l'égard de l'environnement et contribuons activement aux collectivités. Nous interagissons avec la société en général et les professionnels de santé. Nous investissons dans le développement de nos personnes, technologies, produits et solutions de santé.

Nous prenons soigneusement en compte la santé et la sécurité de nos employés et de nos partenaires. Nous sommes tous responsables de maintenir un lieu de travail sûr et de respecter toutes les lois, réglementations et politiques applicables du Groupe Cooper Pharma.

Nous nous efforçons de mener nos activités d'une manière écologiquement durable et de maintenir des écosystèmes, des programmes et des procédures pour la gestion responsable de notre Groupe.



➤ CODE DE CONDUITE

INNOVATION

Nous sommes parmi ceux qui ont la capacité d'élaborer et d'introduire des traitements et des solutions de santé accessibles à tous. Nos produits répondent aux besoins de tous.

Notre modèle repose sur des résultats approuvés et prouvés, pour promouvoir un véritable engagement envers la santé et le bien-être.

➤ CODE DE CONDUITE

SOUTENIR LES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Le Groupe Cooper Pharma s'engage à soutenir des initiatives légitimes servant les communautés et les territoires où le groupe exerce ses activités, ainsi qu'à promouvoir et à appuyer la santé publique.

Ces dons et subventions ne doivent jamais être faits pour procurer un avantage indu au Groupe Cooper Pharma, ni pour recommander ou promouvoir nos produits. Toutes les bourses, dons, subventions et contributions de bienfaisance doivent être approuvés de manière appropriée et documentés par écrit.

Les demandes de financement sont examinées sur le fond et conformément aux lois et règlements applicables et aux normes de l'industrie.

Le Groupe Cooper Pharma interdit à ses filiales de contribuer à des partis politiques.

SIGNALER UNE CONDUITE NON CONFORME

> CODE DE CONDUITE

CONFORMITÉ AU CODE

Chaque collaborateur est responsable de s'assurer du respect intégral de toutes les dispositions du présent code et de demander l'avis, le cas échéant, du supérieur hiérarchique, ou de la fonction capital humain ou fonction juridique. Faire « ce qui est juste » et veiller à ce que les normes d'intégrité les plus élevées soient respectées est la responsabilité personnelle de chaque employé et ne peut être déléguée.

Tout manquement au présent code peut donner lieu à des mesures disciplinaires et si nécessaire, à des sanctions.

> CODE DE CONDUITE

GOUVERNANCE DU CODE

***NOUS CONSULTERONS LE CODE,
RESPECTERONS SES DISPOSITIONS ET
DEMANDERONS DES CONSEILS SI NÉCESSAIRE***

Nous encourageons les employés du Groupe Cooper Pharma à s'exprimer et à signaler toute mauvaise conduite potentielle, à l'attention du Groupe Cooper Pharma.

La conduite inappropriée est définie comme toute conduite qui viole le présent code, les politiques de l'entreprise ou la loi. L'employé devrait signaler toute faute potentielle à l'un des responsables suivants :

Responsable hiérarchique, Direction du Capital Humain ou tout membre de la Direction Juridique.



